

M. Lalonde: Quant aux différences dont le député a parlé, elles sont bien réelles, mais il faut se rendre compte, comme le député le sait, j'en suis certain, qu'il y a d'autres facteurs aux États-Unis qui font que le prix net pour le producteur est en réalité moindre qu'il n'y paraît à première vue.

Par ailleurs, je suis en train de discuter avec les provinces productrices, surtout le gouvernement de l'Alberta, les éléments d'une nouvelle entente concernant les prix qui, je l'espère, satisfera tout le monde. Si le producteur n'obtient que \$7 à l'heure actuelle, le consommateur paie néanmoins \$15, ou \$14.75 pour être exact, et la plus grande part de la différence entre ces deux montants va aux gouvernements des provinces productrices, en particulier celui de l'Alberta.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA CONSERVATION DES LIGNES D'EMBRANCHEMENT POUR LES EXPLOITANTS DE SILOS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le gouvernement conservateur précédent n'avait tenu aucun compte des nombreux embranchements ferroviaires qui sont importants pour l'Ouest, le ministre envisagerait-il d'inclure dans le réseau de base les lignes d'embranchement de l'Ouest que les exploitants de silos voudraient desservir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le fait qu'une entreprise souhaite desservir une ligne d'embranchement n'est que l'un des éléments—manifestement un élément très important, sans quoi il n'y aurait pas d'embranchement—qui entrent en jeu lorsqu'il faut décider s'il y a lieu de remettre en service une de ces lignes.

● (1500)

Je peux citer au pied levé un certain nombre d'autres éléments: le coût des travaux, celui de l'entretien de la voie ferrée une fois remise en service, l'importance de la subvention, et le volume total transporté sur la ligne d'embranchement, ainsi que la possibilité d'utiliser d'autres lignes. Il faudrait tenir compte d'autres facteurs encore, et je suppose que c'est ce qu'ont fait le juge Hall et le Comité de développement ferroviaire des Prairies lorsqu'ils ont recommandé la remise en service de certaines lignes d'embranchement.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE MAINTENIR EN SERVICE LE VAPEUR À ROUE ARRIÈRE «SAMSON V»

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le bureau le septième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir

Bill C-30—Attribution de temps

examiné la pétition présentée par l'honorable député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

LA FORMATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il y a eu des consultations et je crois qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit présentée maintenant et à ce qu'elle soit adoptée. Il s'agit de la composition du comité de la Chambre des communes et du Sénat qui doit étudier le rapport du Commissaire aux langues officielles. Elle se lit comme il suit, madame le Président. Si la Chambre y consent, je propose, appuyé par l'honorable ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès):

Que les députés devant représenter cette Chambre au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour étudier les rapports du Commissaire des langues officielles soient messieurs Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe), Corbin, Gauthier, Herbert, Joyal, Kilgour, La Salle, Nystrom et Stollery; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE EN DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-30

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que, relativement au bill C-30, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, un jour de séance soit attribué pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme le Président: Pourrais-je obtenir le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

M. Pinard: Madame le président, je comprends que la motion est présentée pour être débattue et j'ai quelques remarques très brèves à faire à ce sujet. Madame le Président, je pense que le fait d'avoir attendu aussi longtemps pour présenter cette motion démontre bien que le gouvernement fait preuve d'une grande générosité à l'endroit de l'opposition, et que la patience que nous avons fournie je serai en mesure de la démontrer dans quelques instants. J'entendais il y a à peine quelques secondes le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) me dire: Essaye de défendre la clôture, ou «closure», le mot est plus juste en anglais.